

Règlement du 21^{ème} Prix de l'OIDP 2027 « Bonne pratique en participation citoyenne »

1. PRÉSENTATION

Le **Prix OIDP « Bonne pratique en participation citoyenne »** est une initiative de l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) et de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). L'OIDP est un espace ouvert à toutes les villes du monde, à tous les organismes, organisations et centres de recherche souhaitant connaître, échanger et mettre en œuvre des pratiques en matière de démocratie participative au local ou régional. L'OIDP fait partie de CGLU, une organisation internationale regroupant des villes, des gouvernements locaux et régionaux, et des associations municipales du monde entier, dont la mission est de représenter et de défendre les intérêts des gouvernements locaux dans le système multilatéral.

L'objectif de ce Prix est de **reconnaître les pratiques que les gouvernements locaux et régionaux mettent en œuvre dans le domaine de la démocratie délibérative et participative**. En outre, nous cherchons à donner une visibilité plus directe à ces pratiques, à les rapprocher des autres gouvernements locaux, afin qu'elles puissent être reproduites, ainsi qu'à encourager le travail en réseau.

Le Prix vise également à encourager et à valoriser la mise en œuvre de pratiques réussies aux niveaux local et régional, en mettant en lumière des initiatives favorisant la participation et l'engagement du public dans le développement et la mise en œuvre des politiques publiques.

2. CANDIDATURES

- Les candidatures peuvent être soumises par des **gouvernements locaux, supralocaux et régionaux membres de l'OIDP** ayant mis en œuvre une pratique démocratique à l'échelle locale ou régionale.
- Les villes et les gouvernements qui ne sont pas encore membres de l'OIDP et qui souhaitent soumettre leur candidature doivent remplir le formulaire d'adhésion lors de la soumission de leur candidature **avant le 5 janvier 2027**.
- Des organisations à but non lucratif peuvent également soumettre une candidature basée sur une pratique **promue et mise en œuvre en collaboration avec des gouvernements locaux et régionaux**, exclusivement avec leur autorisation et une lettre de soutien du gouvernement concerné.

- **Toutes les pratiques doivent avoir été actives et avoir des impacts en 2026.** Les pratiques peuvent avoir commencé avant 2026, mais elles doivent rester en vigueur tout au long de cette année.
- Les pratiques soumises lors des éditions précédentes du prix peuvent être resoumises si elles ont été mises à jour avec des innovations.
- **Une Mention spéciale pour la durabilité peut être décernée. Cette Mention spéciale est destinée aux pratiques qui ont été mises en œuvre pendant plus de cinq ans et qui ont conservé leur nom et leurs caractéristiques fondamentales sans changements significatifs.**
- Les candidatures doivent concerner toute politique publique, plan stratégique, assemblée, conseil ou pratique—qu'elle soit temporaire ou permanente—impliquant la participation citoyenne ou soutenant la démocratie locale.
- Chaque gouvernement est encouragé à soumettre **jusqu'à 3 candidatures**, à condition qu'elles portent sur des thèmes différents et qu'elles soient présentées dans des **catégories différentes du Prix**.
- **Si nous recevons plus de 3 pratiques du même gouvernement local ou régional, le Secrétariat contactera les candidats afin de convenir des 3 pratiques qui seront retenues.** En l'absence de décision, le Secrétariat prendra en compte les 3 premières pratiques soumises. Nous vous encourageons donc à vous concerter avec vos collègues au sein de votre gouvernement afin de vous accorder sur les pratiques qui seront soumises.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les propositions ne peuvent être soumises que si l'objectif principal est l'un des suivants :

- Atteindre des niveaux plus élevés d'égalité dans la participation et intégrer la diversité comme critère d'inclusion.
- Renforcer la communauté et la citoyenneté non organisée.
- Accroître les droits des citoyens en termes de participation politique.
- Relier différents outils de participation au sein d'un « écosystème » de démocratie participative.
- Améliorer la qualité de la prise de décisions publiques grâce à des mécanismes de démocratie participative.

- Améliorer l'efficacité et la performance des mécanismes de démocratie participative.
- Améliorer l'évaluation et le suivi des mécanismes de démocratie participative.
- Améliorer l'élaboration de politiques publiques grâce à la participation active des habitant.e.s.

Le jury évaluera votre pratique en fonction des critères suivants :

- **Cohérence des objectifs, conception et portée** : clarté et pertinence des objectifs principaux et spécifiques, leur alignement avec la catégorie et le thème sélectionnés, et adéquation des groupes cibles définis et de l'étendue de la participation.
- **Solidité méthodologique** : qualité et clarté de la méthodologie, y compris les phases chronologiques, l'organisation territoriale et les rôles des parties prenantes impliquées tout au long du processus.
- **Efficacité de la communication, sensibilisation et mobilisation** : adéquation et diversité des stratégies et canaux de communication utilisés pour informer, engager et mobiliser la population, sensibiliser et encourager la participation.
- **Innovation** : mesure dans laquelle la pratique introduit des méthodologies, formats participatifs ou dispositifs de gouvernance innovants dans le contexte territorial.
- **Inclusion et équité** : efficacité des stratégies visant à inclure des groupes spécifiques ou sous-représentés, en traitant les obstacles à la participation.
- **Évaluation, responsabilité et transparence** : existence et qualité des mécanismes d'évaluation, implication des citoyens dans les processus d'évaluation, utilisation des résultats pour améliorer la pratique et transparence concernant le financement et la prise de décisions.
- **Suivi, durabilité et adaptabilité** : capacité de la pratique à assurer la continuité dans le temps grâce au suivi, à l'intégration des retours, à l'adaptabilité aux changements de circonstances et à l'alignement à long terme avec ses objectifs.
- **Impacts et résultats** : clarté, précision et pertinence des résultats rapportés, incluant les bénéfices pour les communautés, les effets sur les politiques publiques, le fonctionnement administratif et la contribution à l'institutionnalisation de la démocratie participative.
- **Collaboration et articulation** : niveau de coordination avec d'autres mécanismes participatifs, institutions et parties prenantes, et cohérence de la pratique dans l'écosystème participatif plus large.

4. CATÉGORIES DE 2027

Les candidatures seront organisées et évaluées selon cinq catégories :

a) **Communautés démocratiques et pacifiques**

Toute action, politique publique ou pratique qui a pour but d'améliorer la démocratie, de garantir les droits humains, de générer de la confiance entre les citoyen.ne.s et d'œuvrer à la construction de la paix à travers l'éducation civique, le gouvernement ouvert, la transparence et la modernisation des institutions.

b) **Urbanisme et espace public**

Toute action participative, délibérative et de co-crédation à propos de l'espace public et du développement urbain et territorial.

c) **Inclusion sociale et soin**

Toute politique pour encourager l'inclusion sociale, l'inclusion de groupes spécifiques souvent négligés (femmes, enfants, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, diverses identités de genre, etc.) ou garantir l'accès de tous aux services publics.

d) **Transition écologique et environnement**

Toute action participative, délibérative et de co-crédation pour préserver l'environnement ou faire face à l'urgence climatique en garantissant la justice sociale.

e) **Civic tech**

Participation, délibération ou co-crédation à travers des plateformes numériques, des processus virtuels ou l'Intelligence artificielle.

5. ÉTAPES DU PROCESSUS

1. Première phase : soumission des propositions

Les propositions doivent être soumises en remplissant le [Formulaire de candidature en ligne](#) sur la fenêtre de candidature du site web avant le **12 janvier 2027**. Le formulaire de candidature peut être rempli en français, anglais, espagnol ou portugais. Nous vous recommandons vivement de suivre les indications données par le [Guide de candidature](#). En effet, une information clairement et précisément détaillée permettra au jury d'évaluer et de valoriser davantage votre proposition.

Veuillez joindre au moins deux images (1400 × 600 pixels maximum, au format JPG ou PNG, idéalement moins de 1 Mo chacune) pour illustrer votre pratique. Vous pouvez également joindre des documents de soutien (maximum 5 fichiers, format PDF uniquement, jusqu'à 10 Mo chacun), tels que des publications, des présentations ou des communiqués de presse. Si

vous souhaitez partager une vidéo (maximum une) de 3 à 5 minutes, veuillez l'envoyer via [WeTransfer](mailto:oidp@uclg.org) à oidp@uclg.org.

Merci de nommer tous les fichiers en utilisant le nom de votre territoire et un titre court de la pratique, par exemple : « Territoire_TitrePratique_Photo1.jpg », « Territoire_TitrePratique.pdf », « Territoire_TitrePratique.mp4 ».

Le Secrétariat technique de l'OIDP peut demander toute information supplémentaire jugée nécessaire en rapport avec les propositions soumises. La date limite de soumission des propositions est fixée au **12 janvier 2027**.

Le résumé de votre pratique, accompagné de quelques images et de liens vers des informations sur toutes les candidatures, sera publié sur la plateforme [ParticipateOIDP](#). Veuillez vous assurer que les documents que vous soumettez sont libres de droits d'auteur ou que vous en détenez les droits nécessaires ; en les soumettant, vous accordez à l'OIDP/CGLU la permission de les utiliser à des fins de communication et de supports pédagogiques.

2. Deuxième phase : première évaluation par le jury.

Un jury d'experts, organisé et réparti selon des catégories thématiques et leur domaine d'expertise, évaluera les candidatures et sélectionnera jusqu'à 40 finalistes pour le Prix. Chaque candidature recevra une note de 1 à 5.

3. Troisième phase : Évaluation des finalistes : vote sur la plateforme et évaluation du jury.

Toutes les nominations finalistes seront soumises à un vote ouvert sur la plateforme [ParticipateOIDP](#) pendant un mois. Pour participer au vote ouvert, chaque personne doit s'inscrire sur la plateforme et choisir 5 candidatures pour que son vote soit valable. Des instructions spécifiques seront disponibles sur tous les réseaux sociaux de l'OIDP.

Parallèlement, un jury d'experts évaluera également en détail les pratiques finalistes, en utilisant un ensemble spécifique de critères. Enfin, une fois la période de vote ouvert terminée, le jury se réunira en ligne pour délibérer sur le lauréat et les mentions spéciales, en tenant compte des résultats du vote ouvert.

4. Attribution du Prix

Le jury sélectionnera la pratique gagnante en tenant compte des résultats du vote ouvert. Si la pratique ayant reçu le plus de votes n'est pas choisie comme gagnante par le jury, elle

recevra une mention spéciale en tant que « *La Pratique la plus soutenue par la Communauté OIDP* ».

De plus, lors de cette 21^e édition du Prix, une mention spéciale pourra être attribuée à une pratique pour sa durabilité dans le temps. Le jury attribuera également trois à quatre mentions spéciales dans différentes catégories, en veillant à la représentation géographique à travers les continents.

Le lauréat du Prix OIDP recevra un prix, un diplôme et une diffusion spéciale de sa pratique. Le voyage et l'hébergement seront pris en charge pour une personne représentant le gouvernement gagnant afin d'assister à la 26^e Conférence dans la ville de Niterói (Brésil), du 11 au 14 mai 2027, où aura lieu la cérémonie de remise des Prix. Les lauréats seront informés en privé afin de garantir leur présence à la cérémonie, mais l'annonce restera confidentielle jusqu'à l'événement.

5. Phase finale : publication des résultats.

Le Secrétariat technique de l'OIDP publiera une compilation du Prix, comprenant les résumés de la pratique lauréate et des mentions spéciales, ainsi que la liste complète de toutes les candidatures soumises. Le Secrétariat diffusera également largement les nominations sur le site de l'OIDP, sur la plateforme ParticipateOIDP et sur les réseaux sociaux.

6. JURY

Il y aura deux jurys : un pour la Phase 2 (évaluation de toutes les candidatures) et un autre pour la Phase 3 (évaluation des finalistes). Un appel public sera lancé pour constituer les jurys comprenant des professionnels, d'experts et de praticiens ayant de l'expérience en démocratie, participation citoyenne et dans les thèmes du Prix. Le Secrétariat technique de l'OIDP nommera les jurés en fonction de leurs qualifications, expertise et pertinence dans le domaine, tout en garantissant une représentation équilibrée en termes de genre et d'origine géographique.

Le jury de la phase 2 comprendra un nombre minimum de membres afin de garantir que toutes les pratiques soient évaluées par 3 ou 4 membres du jury, en fonction du nombre de pratiques reçues.

Le jury de la Phase 3 comprendra 10 membres. Chaque pratique finaliste sera évaluée par au moins 3 jurés. Le jury de la Phase 3 se réunira en ligne avant le début de l'évaluation pour l'alignement des attentes et explication des exigences, et à nouveau pour la délibération.

Exceptionnellement, certaines personnes peuvent participer aux deux jurys.

Les jurés devront déclarer tout conflit d'intérêts et respecter les exigences de confidentialité.